

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2017 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 Février 2017, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Bilan des acquisitions et cessions → Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées aux cours de l'année 2016.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sans augmentation, sur l'application des taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 (taxe habitation : 11,91 %, taxe foncière bâtie : 23,01 % et taxe foncière non bâtie : 76,70 %).

Subventions 2017 → L'assemblée a décidé de verser au C.C.A.S., à la R.P.A. et au service Enfance-famille des subventions d'équilibre pour un montant respectif de 273 500 €, 367 700 € et 425 000 €.

Subventions 2017 – Associations locales et organismes extérieurs → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les subventions qui seront attribuées aux associations locales et organismes extérieurs, au titre de l'exercice 2017.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2017 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 12 822 000.32 € pour le budget principal. Les budgets annexes ont également été adoptés par l'assemblée : 1 256 220 pour le budget Enfance Famille, 7 378 616.68 € pour le budget ZAC des Fontaines et 665 322.04 € pour budget Aménagement de terrains.

Travaux de voirie Grande Rue – Demandes Subventions → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au titre de la réserve parlementaire, au titre des amendes de police et dans le cadre du fonds de relance de l'investissement public local, pour les travaux de voirie de la Grande Rue.

Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux – Demandes Subventions → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au titre de la réserve parlementaire, pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Garantie d'emprunt SEMCODA – 5 pavillons PLS → Le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la SEMCODA, pour le remboursement des prêts de 148 700 € (Prêt Locatif Social - Construction), 332 300 € (Prêt Locatif Social - Foncier) et 379 500 € (Complémentaire au Prêt Locatif Social - Construction), que cet organisme contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 5 pavillon PLS, dans l'Eco Quartier des Fontaines.

Garantie d'emprunt SEMCODA – 3 pavillons PLUS et 2 pavillons PLAI → Le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la SEMCODA, pour le remboursement des prêts de 136 500 € (Prêt Locatif à Usage Social - Construction), 90 100 € (Prêt Locatif à Usage Social - Foncier), 113 100 € (Prêt Local Aidé d'Intégration - Construction), et 54 800 € (Prêt Locatif Aidé d'Intégration - Foncier), que cet organisme contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 3 pavillons PLUS et 2 pavillons PLAI, dans l'Eco Quartier des Fontaines.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 740,57 € (Budget Principal) et 27,37 € (Budget Enfance-Famille).

Dépenses pouvant être payées sans ordonnancement et/ou avant service fait → Le Conseil Municipal a décidé de valider les dépenses pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait et à procéder au paiement de ces dépenses.

Tarifs sortie familiale – Service Enfance Famille → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la sortie familiale du 11 mars 2017, à PRENOVEL.

Tarifs 2017 – Service Jeunesse → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour les 2 séjours organisés par le service jeunesse, à savoir : 265 € pour BIDART (du 24 juin au 1^{er} juillet 2017) et 302 € pour PEZENAS (du 22 au 29 juillet 2017).

ADMINISTRATION GENERALE

Ouvertures dominicales 2017 → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur les 6 dates supplémentaires d'ouvertures dominicales à l'ensemble des commerces automobiles, pour l'année 2017.

Convention CCAS - Utilisation de la blanchisserie de la R.P.A. → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui fixe les conditions d'utilisation du matériel et la mise à disposition d'un véhicule ainsi que la facturation de ces services.

Convention CCAS – RPA – Restauration scolaire → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui prévoit les conditions de fourniture de repas par la RPA et la mise à disposition d'un agent RPA.

SYDESL - Bilan d'activité 2015 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne : le SYDESL au service des communes de Saône-et-Loire, les faits marquants 2015, la garantie du service public, les travaux de réseaux ainsi que les énergies et le Systèmes d'Information Géographique (S.I.G).

INTERCOMMUNALITE

LE GRAND CHALON - Bilan d'activité 2015 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne : Les temps fort du Grand Chalon, le soutien des projets aux communes, les autres politiques menées par le Grand Chalon et les fonctions support.

ENVIRONNEMENT

Mise en place du zéro phyto → Le Conseil Municipal a approuvé la démarche zéro phyto engagée par la collectivité : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

BIENS COMMUNAUX

Patrimoine bâti communal – Vente propriété → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'Ancienne Union Maraîchère, 16 rue de la Villeneuve pour la somme de 165 000 €.

Acquisition de terrain → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle F n°546 de 374 m², située rue du Docteur Jeannin, pour un montant de 5 049 €.

URBANISME

Opération façades → Le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention avec SOLIHA CENTRE-EST selon les conditions suivantes : coût annuel de la mission = 1 003,20 € TTC et coût par dossier traité = 433,20 € TTC.

SERVICE CULTUREL

Participation financière Conseil Régional → Dans le cadre de la programmation culturelle du "RESERVOIR" le Conseil Régional souhaite soutenir la création artistique et favoriser la présence des acteurs culturels sur le territoire. Il subventionne les structures culturelles de diffusion sous réserve qu'elles accueillent au moins 5 compagnies de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette aide représente 12% du montant total des contrats de cession artistiques. La programmation culturelle du "RESERVOIR" répond aux conditions d'éligibilité et à ce titre le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional à hauteur de 6 240 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Fixation de la valeur du bon de vêtement → Le Conseil Municipal, a décidé de le fixer à 121.00 € au titre de l'année 2017.

Modification du tableau des effectifs → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs. Suppression des postes suivants : 1 poste d'Attaché Principal, 1 poste de Technicien Principal 2^{ème} Classe, 1 poste de Technicien, 1 poste d'Agent de Maîtrise, 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, 1 poste de Bibliothécaire, 5 postes Emploi Avenir, 1 poste Contrat Unique d'Insertion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 55.